

COMMUNIQUE DE PRESSE

Recrudescence des chenilles processionnaires

Face à la recrudescence des chenilles processionnaires, la Ville de Romans prend un arrêté et met en place des actions, via son service des Espaces verts, pour lutter contre sa prolifération.

Le nombre des chenilles processionnaires a, cette année, explosé. Elles sont plus grosses, plus nombreuses et en avance de 5 à 6 semaines. Ces chenilles sont reconnaissables à leurs nids de soie blanche, bien visibles sur les pins où elles passent l'hiver à l'issue duquel elles forment des processions avant de s'enterrer pour effectuer leur métamorphose en papillons.

Ces chenilles sont extrêmement nuisibles pour les humains, et notamment les enfants en bas âge. Leurs poils contiennent une toxine urticante et allergisante, à l'origine d'irritation cutanée et oculaire chez les personnes séjournant dans les lieux infestés. Lorsqu'elles se sentent agressées, elles dispersent au gré du vent ces poils qui, par des crochets, peuvent s'agripper aux habits ou à la peau.

Pour les animaux, le danger est encore plus extrême. La toxine peut provoquer des dégâts irréparables tels que la perte de la langue (pouvant entraîner la mort par impossibilité de s'alimenter) ou de l'œil par nécrose.

UN ARRETE FAISANT OBLIGATION D'ERADIQUER LES CHENILLES

Devant la recrudescence de ces chenilles, la Ville de Romans a pris un arrêté dans lequel il est demandé aux propriétaires et locataires, relevant la présence de ces chenilles dans leurs végétaux, de prendre toutes les mesures nécessaires, chaque année, pour éradiquer efficacement la colonie. Au regard des enjeux sanitaires et des spécificités de ce nuisible, les habitants feront appel à un moyen d'action adapté à la saison : lutte mécanique, biologique pour par pièges.

- **Lutte mécanique :** chaque année, une intervention doit être effectuée dès que les nids sont visibles et avant qu'ils soient trop importants et urticants. La période se situe aux alentours de la mi-octobre. Avant cette date, les cocons pourront être supprimés mécaniquement, pour être ensuite incinérés. Ce moyen de lutte doit être mis en œuvre en prenant toutes les précautions nécessaires (lunettes, masques, pantalons et manches longues).

- **Lutte biologique :** chaque année, entre mi-septembre et mi-novembre, un traitement annuel préventif de la formation des cocons pourra être mis en œuvre, dans les règles de l'art, sur les végétaux susceptibles d'être colonisés. Le produit préconisé est le bacillus thuringiensis ou équivalent, en raison de sa spécificité et de son innocuité pour les espèces végétales cibles ainsi que pour les humains et la faune.
- **Capture par phéromones :** l'installation de pièges à phéromones sexuelles de mi-juin à mi-août permettra de limiter considérablement la reproduction sexuée et de prévenir les futures attaques.

LES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LA VILLE

La Ville, de son côté, a également pris des dispositions. Le service des Espaces verts est ainsi chargé de faire le repérage de tous les pins présents sur les espaces publics et de détruire, en priorité, les cocons dans les pins situés dans les écoles et les parcs et à proximité. Le service propreté aura, quant à lui, pour charge de nettoyer les processions sur la voie publiques avec la balayeuse. En parallèle, des pièges vont être déployés sur les pins propriétés de la commune : des pièges à phéromones pour les papillons cet été et des colliers autour de 40 pins pour piéger les chenilles dans des sacs quand elles descendront début 2017.

LES PRECAUTIONS A PRENDRE POUR SE PROTEGER

Il est conseillé d'éviter la fréquentation des zones à proximité des pins infestés et, le cas échéant, de porter des vêtements couvrants pour se protéger ; de ne pas manipuler les chenilles ou les nids, d'éviter aussi de les balayer au risque de diffuser des poils urticants au niveau de la peau, des yeux ou des voies respiratoires ou encore de se frotter les yeux.

Si vos cheveux ou vêtements ont été en contact avec les poils urticants, prenez une douche tiède avec lavage soigneux des cheveux au shampoing et lavez vos vêtements au-dessus de 60° C. Par précaution, évitez également de faire sécher du linge à l'extérieur par grand vent à proximité des pins infestés. Ne tondez pas les pelouses infestées ainsi que les arbres pouvant l'être.

Dans le cas où un enfant en bas âge aurait porté une chenille à la bouche, contactez immédiatement le service des urgences qui vous donnera la démarche à suivre.

Pour les animaux, évitez de frotter mais lavez à grande eau. En cas de contamination, faites appel sans délai à un vétérinaire pour qu'il effectue un traitement d'urgence. Dans tous les cas, évitez de vous contaminer vous-même, en manipulant l'animal sans précautions.